

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :
 Un an, Saumur. 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — 10 » — 13 »
 Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.	
3 heures 09 minutes du matin, Poste.		3 heures 03 minutes du matin, Mixte.	
6 — 45 — — — — — (pour Angers seulement) Omn.		8 — 20 — — — — — Omnibus-Mixte.	
9 — 02 — — — — — Omnibus-Mixte.		9 — 50 — — — — — Express.	
1 — 33 — — — — — soir, Omnibus-Mixte.		12 — 38 — — — — — Omnibus-Mixte.	
4 — 13 — — — — — Express.		4 — 44 — — — — — soir, Omnibus.	
7 — 22 — — — — — Omnibus-Mixte.		10 — 30 — — — — — Poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :
 Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
 chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Le Gouvernement de la défense nationale n'a fait que répondre au sentiment de la France entière en déclarant par décret que la ville de Toul avait bien mérité de la patrie. Ainsi en est-il de Metz, de Thionville et de Strasbourg. La petite ville de Soissons, s'inspirant de ces exemples, a repoussé la sommation de se rendre qui lui a été adressée samedi par un parlementaire prussien.

Quant à la marche de l'ennemi, elle a fait peu de progrès : les dernières dépêches officielles les signalent comme étant le 11 à Meaux et à Crécy; le 12 à Nogent-sur-Seine, à Noisy, à Carlepont et à Tracy-le-Val-sous-Compiègne, à Villiers-Saint-Georges et s'appretant à se présenter le 13 devant Melun.

Aussi le Gouvernement a-t-il décrété qu'à partir du 15 septembre, à six heures du matin, nul ne pourra sortir de Paris ni y entrer sans être muni d'un permis de circulation délivré par le ministre de l'intérieur. L'obligation pour toute personne ayant en dépôt, des huiles de pétrole d'en faire la déclaration dans les vingt-quatre heures, et celle de transférer sur les rives de la Seine les bois contenus dans les magasins actuels, ne peuvent qu'être hautement approuvés.

En exécution du décret relatif à la translation d'une partie du Gouvernement dans la ville de Tours, M. Crémieux, ministre de la justice, vient d'être délégué pour représenter le Gouvernement et pour en exercer le pouvoir. Les autres départements ministériels auront près de lui un délégué spécial pour chacun d'eux.

L'envoi d'un seul de ses membres à Tours semble indiquer que Paris ne sera pas absolument investi, ou du moins que telle est la croyance du Gouvernement de la défense nationale.

Si l'intervention de la diplomatie européenne en faveur du rétablissement de la paix ne paraît pas absolument impossible, gardons-nous cependant d'ajouter foi aux affirmations téméraires de certains journaux et ne comptons que sur l'intérêt que les grandes puissances ont à ce que la Prusse ne devienne pas tellement prépondérante qu'elle fasse bientôt la loi à toute l'Europe. C'est ainsi que l'intervention du gouvernement des Etats-Unis, que l'on avait déjà annoncée comme un fait accompli, est démentie par l'Electeur libre, qui déclare que le président Grant a répondu à M. Washburn qu'il n'y avait pas lieu en ce moment à se placer comme médiateur entre les deux belligérants.

Une nouvelle importante nous arrive d'Italie. D'après la Gazette officielle de Florence, le roi Victor Emmanuel, de l'avis de son conseil des

ministres, aurait donné l'ordre au général Cadorna d'entrer dans l'Etat pontifical.

Les motifs de cette résolution donnés par le Gouvernement italien sont la nécessité de maintenir l'ordre dans ces provinces et les vœux exprimés par les populations en faveur de l'unité italienne. Toutefois cette détermination de Victor-Emmanuel paraît d'autant plus inopinée que jusqu'à ces derniers jours le bruit avait couru que le statu quo avait été conseillé par les grandes puissances.

LES FONDS SECRETS.

Ordre a été donné à l'employé compétent par le membre du Gouvernement de la défense nationale, délégué à ce département, de communiquer, sous toutes les formes, les listes et pièces relatives à l'emploi des fonds secrets alloués au budget de l'intérieur sous le régime impérial.

Cette communication a été ordonnée dès le 5 septembre 1870, au lendemain même de la proclamation de la République, le ministre de l'intérieur ayant eu à cœur de prouver, par un acte immédiat, que le Gouvernement nouveau considérait comme un devoir impérieux de dénoncer à l'opinion publique le système de corruption du régime déchu, et de dégager autant que possible, pour les reporter sur un crédit avoué et soumis au contrôle du pays, les rares services d'utilité publique jusqu'à présent confondus avec d'inavouables subventions.

Cette comptabilité spéciale, qui forme tout un chapitre (ch. XIII) du budget général de l'intérieur, est, en ce moment, l'objet d'un examen scrupuleux qui se poursuit activement. On se bornera à dire aujourd'hui que, prévoyant seulement dans la corruption, le gouvernement déchu avait pris la précaution de mandater en blanc, sous la signature du ministre, les paiements à effectuer sur les fonds secrets, de telle sorte qu'aujourd'hui il est impossible de retrouver d'une façon précise les bénéficiaires de ces subventions, la comptabilité, sauf la signature ministérielle, étant, dans la plupart des cas, anonyme.

Par ordre du Gouvernement de la défense nationale, M. de Malaret, ambassadeur à Florence, est rappelé et momentanément remplacé par M. Senart, ancien ministre de l'intérieur, chargé d'une mission extraordinaire près le gouvernement du roi d'Italie.

M. Léon Cléry est attaché à cette mission en qualité de secrétaire.

Le décret du 10 septembre 1870, relatif à l'augmentation du délai de prorogation pour les effets de commerce, doit être rétabli et complété de la manière suivante :

Art. 1^{er}. La prorogation de délais accordée

par la loi du 13 août dernier, relative aux effets de commerce, est augmentée de trente jours à compter du 14 septembre courant.

Cette disposition est applicable aux valeurs souscrites postérieurement à la loi du 13 août 1870.

Art. 2. Toutes les autres dispositions de la loi du 13 août sont maintenues.

Art. 3. Le présent décret est applicable à l'Algérie.

Le Gouvernement de la défense nationale décrète :

Les militaires de tout grade, les fonctionnaires de tout rang, qui ont perdu leur grade ou leur rang par suite des événements de 1854, soit en vertu d'une mesure individuelle, soit en vertu de mesures générales, recouvreront sur leur demande les emplois que comportent leur situation et leurs services, au fur et à mesure des vacances.

On télégraphie de Washington, 11 septembre :

Une dépêche de M. Bancroft, ministre américain à Berlin, relative à une intervention des Etats-Unis entre la Prusse et la France, a été prise en considération, vendredi dans un conseil de ministres.

M. Bancroft a reçu pour instruction de continuer les négociations en vue de la paix. Les Etats-Unis, pour éviter toute apparence de vouloir intervenir dans les affaires de l'Europe, ne pouvaient pas agir de concert avec d'autres nations.

Néanmoins, si leurs bons offices étaient demandés par les belligérants, les Etats-Unis seraient très-heureux de les prêter, afin de ramener la paix entre deux puissances auxquelles les Etats-Unis sont liés par une amitié traditionnelle.

On mande de Constantinople, le 12 septembre :

« Dès que le gouvernement ottoman a eu pris connaissance de la circulaire de M. Jules Favre, transmise par le télégraphe même aux agents français à l'étranger, le grand vizir, après avoir pris les ordres du sultan, a envoyé aux représentants de la Turquie près des puissances neutres un télégramme-circulaire pour leur prescrire de poser à ces puissances, au nom de la Turquie, en sa qualité de membre du concert européen, et en même temps à l'instar des autres puissances neutres, la question de savoir si le moment n'était pas venu d'agir en faveur du rétablissement immédiat de la paix, moyennant un armistice préalable. »

On lit dans la Gazette officielle, de Florence, 11 septembre :

« Le roi, sur la proposition du conseil des

ministres, a ordonné ce matin aux troupes royales d'entrer dans les provinces romaines. »

La Gazette officielle publie une circulaire, en date du 29 août, adressée par M. Visconti-Venosta, aux représentants de l'Italie à l'étranger, et une autre circulaire en date du 7 septembre, ainsi que les instructions du président du conseil à M. de San Martino. — Ces documents établissent la nécessité que les troupes italiennes occupent les points du territoire romain nécessaires pour maintenir l'ordre et assurer l'inviolabilité du sol italien et la sécurité du saint-siège. — Les troupes laisseront les populations s'administrer elles-mêmes et ne prendront dans les affaires politiques ou ecclésiastiques quelconques.

Le gouvernement italien est prêt à s'entendre avec les puissances sur les conditions d'indépendance souveraine du pontife. Il exprime l'espoir que le pontife acceptera la protection conservatrice et tutélaire de l'Italie pour lui et les Romains.

M. de San Martino est attendu ce soir à Florence, de retour de Rome, où il a accompli sa mission. Il a été reçu le 10 en audience par le pape, auquel il a remis une lettre du roi d'Italie.

On espère que les soldats pontificaux éviteront tout conflit avec les troupes italiennes.

Une démonstration a eu lieu, à Naples, au cri de *Vive Rome, capitale de l'Italie!*

On mande d'Orviété, 11 septembre :

La population de la province de Viterbe s'est insurgée au cri de « Vive le roi d'Italie! » Des jeunes gens armés se sont formés en guérillas pour harceler les zouaves pontificaux, qui sont fortement retranchés à Viterbe; Montefiascone et Valentano.

Les gendarmes pontificaux sont désarmés et laissés en liberté.

Dans toute cette région, la population maintient et protège l'ordre au nom de Victor-Emmanuel.

Le Journal de Rome publie un extrait d'une lettre du roi Victor-Emmanuel à Pie IX, et ajoute : Il est inutile de dire que le pape a décliné toute proposition.

Le ministre des affaires étrangères de Bruxelles a reçu, le 12 septembre, de Gumlingen, la dépêche suivante :

« Les propositions suisses concernant la sortie de la population civile de Strasbourg sont acceptées. Evacuation commencée immédiatement. »

Bruxelles, 13 septembre.

On mande de Berlin à la date d'aujourd'hui :

(Officiel). Il résulte des renseignements parvenus que la ville de Laon se rendit le 9 septembre à une division de cavalerie. Après la capitulation, une compagnie de chasseurs occupa la citadelle.

Lorsque le dernier garde mobile eut quitté celle-ci, l'ennemi, contrairement à la convention, fit sauter la poudrière. La destruction de la citadelle et de la ville a été épouvantable. Le duc Guillaume de Mecklembourg a été contusionné. 95 chasseurs et 300 mobiles ont été tués ou blessés.

On lit dans l'Indépendance belge :

« Il paraît que le retard évident apporté à la marche des Prussiens sur Paris devrait être attribué à la cause que voici :

« Nos ennemis n'auraient pu transporter par chemins de fer leurs énormes canons et auraient été obligés de les faire venir par eau sur le canal de la Marne au Rhin. Or, quand ils sont arrivés à la hauteur environ de Vitry-le-Français, nos ingénieurs auraient lâché les écluses que l'on tient toujours en réserve, et le transport de l'artillerie prussienne aurait été complètement désorganisé par cette manœuvre. Il faudrait un temps assez considérable pour réparer le désordre qui en serait résulté. »

Correspondance particulière de l'Echo saumurois.

Paris, ce 13 septembre 1870.

Monsieur le Directeur,

Si la France est en armes contre l'ennemi, Paris en ce moment est digne de la France. La revue qui finit ne laisse rien à désirer au plus pur, au plus ardent patriotisme. Les fusils même sont de la fête, ornés de feuilles, d'oriflammes ou de bouquets. Et l'enthousiasme ? L'enthousiasme est celui des grands jours. Les journaux vous en porteront des détails

Dieu soit loué ! Le pays est éveillé, et Paris, notre beau Paris, ne semble pas redouter même les obus. Il n'est plus au boulevard, il est au camp, et les exercices, que l'on conduisit à toute heure et en tous lieux, disent assez que le souffle patriotique a passé sur tous les fronts. Des armes partout, mais aussi partout des hommes ! Les lâches, les riches ont encore 48 heures pour quitter la capitale ; puis, les portes en seront fermées pour ne plus s'ouvrir qu'à une paix honorable ou à une extermination qui n'aura jamais eu de nom dans l'histoire. Paris sera bouleversé, brûlé, renversé s'il le faut, maisons sur maisons, monuments sur monuments, Pélion sur Ossa ; mais Paris ne se rendra point, il a devant lui la statue de Strasbourg, la mobile de Toul, et la citadelle de Laon. Paris anéanti serait encore plus glorieux que Berlin triomphant.

Mais point de craintes chimériques, Guillaume-le-fou peut branler sa vieille tête sous son casque orgueilleux,

Et fouler à ses pieds des ennemis vaincus,
Je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus.

Cette grande leçon d'en haut il peut la recevoir d'en bas ; mais Paris, quoi qu'il fasse, survivra, comme aussi la France.

Déjà l'Espagne et l'Italie tressaillent aussi bien que la Suisse et les Etats-Unis, et l'Autriche et la Russie s'agitent ; seule, l'égoïste Albion voudrait bien s'endormir devant les événements ; mais la roche républicaine est lancée, et, pour elle, elle roulera jusqu'au Canada, soyez-en sûr. Pauvre aveugle, qui ne veut pas voir dans la Prusse son ennemie maritime de l'avenir. Thiers a accepté la triste mission de lui rendre la vue. Réussira-t-il ? Plus clairvoyante, la Russie ne veut pas laisser faire un lac prussien de la Baltique et de la mer du Nord ; et je crois qu'à ce titre, elle ne souffrira jamais l'accroissement des forces prussiennes sur les mers où elle règne, et par contre le démembrement de la France et de notre flotte tant désirée par Bismark. Attendons le résultat de ses efforts pour la paix.

A défaut encore de nos espérances en la

grande république d'Amérique qui jusqu'à ce jour oublie un peu trop peut-être ce qu'elle doit à la France, ayons foi dans le bon sens des peuples, et, le dirai-je ? dans la droiture de l'Allemagne elle-même, dont les journaux commencent à émouvoir l'opinion germanique ; mais surtout ayons foi dans notre vieux sang gaulois qui ne peut mentir dans l'esprit français dominateur du monde, et dans notre âme immortelle comme le génie lui-même, qu'on ne tue ni n'enchaîne.

Varus, l'Allemagne te demandera compte un jour de ses légions ! Paul PROUTEAU.

NOUVELLES MARITIMES.

Le Daily-News publie la correspondance suivante sur les opérations de la flotte française dans la mer Baltique :

Copenhague, le 5 septembre.

Rien n'est plus difficile que de donner le détail de ce que l'escadre française a fait depuis son arrivée dans la Baltique, et surtout de prévoir ce que son commandant, le vice-amiral Bouët-Willaumez, se propose de faire dans l'avenir. Son seul service s'est borné jusqu'à présent à bloquer les côtes de Prusse et à rendre ce blocus assez effectif pour interdire à tous les ports sur la côte la moindre communication avec la mer.

Il ne faut pas supposer que ce blocus soit chose facile pour une flotte composée, comme les escadres françaises, de forts navires d'un grand tirant d'eau. Il suffit de jeter un coup d'œil sur une carte de la mer Baltique pour se rendre compte des nombreuses difficultés qui mettent obstacle à la navigation, surtout depuis que les phares de la côte prussienne ont été éteints et qu'on leur a substitué de fausses lumières pour tromper l'ennemi et le diriger vers les bas-fonds où sont les torpilles.

Il faut une expérience pratique et une grande prudence de la part du commandant en chef, constamment tendus. Aussi les matelots danois, plus familiers dans ces parages, s'accordent à regarder cette expédition comme mal conçue, et ils s'en étonnent d'autant plus que l'expédition de 1854 et 1855 contre la Russie, dans la même mer, aurait dû donner plus d'expérience à la marine française. Après les revers éprouvés par l'armée française et l'invasion de l'Alsace et de la Lorraine par les Prussiens, on ne doit pas regretter que l'escadre de l'amiral Bouët n'ait pas fait de démonstration militaire contre les villes de la côte prussienne, car une attaque sur Dantzig ou Stettin aurait pu donner lieu à de terribles représailles dans les provinces occupées par le roi Guillaume.

Il est évident que la première chose à faire était de s'emparer d'une de ces petites îles situées sur la côte du Holstein et du Sleswig, qui ont un bon mouillage et ne sont point défendues. Elle aurait servi de bases d'opérations et de port de ravitaillement, chose indispensable à une escadre, surtout dans le cas tel qu'il se présente pour l'amiral Bonêt, dont la flotte ne peut mouiller en sûreté que dans des eaux neutres. En réalité, la flotte française ne mouille jamais. Elle est sujette la nuit aux attaques des petits avisos prussiens, qui sortent dans l'obscurité des criques connues d'eux seuls et osent venir aux alentours des vaisseaux français pour leur attacher des torpilles. Ces navires sont fort petits, leur équipage peu nombreux, et, lorsqu'ils sont capturés, la perte est très-minime pour les Prussiens, tandis que, s'ils réussissent à faire sauter le vaisseau, le dommage serait énorme.

Il est donc évident que l'occupation de l'une des îles sur les côtes aurait été de la plus grande importance pour la flotte française dans la Baltique. En négligeant ce point, les navires français sont dans la nécessité de s'approvisionner de charbon en pleine mer, à bord des navires qui l'apportent de France, quand le temps le permet. Un autre inconvénient est de forcer la flotte française de s'approcher de temps en temps de la côte danoise, compro-

mettant ainsi cette nation dont on soupçonne le dévouement pour la France, que les Prussiens lui feront payer tôt ou tard et probablement dès qu'ils seront en état de le faire.

Une autre faute de l'expédition française consiste dans la composition des escadres de la mer du Nord et de la Baltique. La flotte prussienne étant bloquée à Jaldé, il était certainement nécessaire, sur une côte semblable, d'envoyer quelques frégates cuirassées pour s'opposer à une sortie de l'ennemi ; mais il était surtout nécessaire, pour effectuer le blocus d'une manière moins coûteuse et plus active, d'envoyer des avisos et des canonnières d'un moindre tirant d'eau, afin de poursuivre dans les bas-fonds les petits navires prussiens qui y trouvent un refuge assuré et en repartent pour venir harasser de nouveau l'escadre française.

L'amiral Bouët a été obligé de partager son escadre en deux divisions. Avec la première, il bloque la côte depuis la frontière prussienne jusqu'à Rügen, et le vice-amiral Dieudonné, qui commande la seconde, surveille la côte de l'île de Rügen à la frontière du Sleswig septentrional. Jusqu'à présent les deux escadres n'ont eu aucun engagement sérieux avec la flotte prussienne. De fait, les plus longues poursuites sont de trente à quarante milles, et, en dépit de la supériorité de la flotte française, il est facile de comprendre que les navires prussiens ont toujours le temps de se mettre à l'abri.

L'Océan et la Flandre, qui font partie de la première division de l'escadre, vont retourner en France. L'Océan est peu utile, par suite de son grand tirant d'eau, et la Flandre parce qu'elle est armée depuis plusieurs années sans avoir passé au bassin. Ces deux bâtiments seront remplacés par le Rochambeau et l'Armide, dont l'armement est terminé. Le Rochambeau est l'ancien Dunderberg, acheté à New-York. Cette batterie flottante cuirassée est arrivée en France en très-mauvais état ; mais elle a été réparée avec soin et elle a subi des améliorations qui en font le navire de guerre le plus redoutable que l'on connaisse. Elle n'est égalée en rapidité que par le Jérôme-Napoléon de la flotte et la canonnière prussienne la Grille, tous deux construits au Havre.

Quant à l'Armide, c'est une frégate cuirassée d'un nouveau modèle avec une tour au centre. L'arrivée de ces deux navires est considérée à Copenhague comme le signe d'opérations décisives, en supposant toutefois que les désastres de Mac-Mahon et la capitulation de l'armée du Nord, n'entraînent pas à leur suite une paix désastreuse. En attendant, la flotte cuirassée va rester inactive ; si la France fait la paix, elle quittera immédiatement la Baltique. Si, d'autre part, le peuple est résolu à un suprême effort, si le patriotisme du pays l'emporte, une guerre sans pitié va dévaster les côtes de l'Allemagne.

LA RETRAITE DU GÉNÉRAL VINOY.

On lit dans le Peuple français :

« Tels seraient, d'après le récit même des soldats revenus avec le général Vinoy, les détails de cette admirable retraite, plus honorable encore que celle du héros de Wissembourg.

« Pendant les trois jours de lutte où Mac-Mahon fut vainqueur les deux premiers, et où il finit par voir succomber ses soldats fatigués et épuisés de faim ; pendant ces trois jours, disons-nous, Vinoy accourut une fois : il avait douze mille hommes, il ne tarda pas à s'apercevoir que cent mille Prussiens le séparaient de Mac-Mahon. Quelques coups de fusils furent échangés et il se retira.

« Après la funeste journée du 1^{er} septembre, il se vit harcelé par quatre-vingt mille Prussiens qui ne tardèrent pas à l'envelopper. Il lui fallut un effort extraordinaire pour percer les rangs ennemis, en culbuter un grand nombre, passer sur leurs cadavres et reprendre en toute hâte sa route vers l'ouest.

« Sur son passage, les débris de l'armée se

groupèrent autour de lui, et il marcha deux jours entiers sans qu'aucun de ses soldats pût prendre la moindre nourriture. Non, qu'ils n'eussent pas de vivres, mais le temps strictement nécessaire leur manquait pour prendre le moindre repas.

« Il ne tarda pas à se voir à la tête de soixante mille soldats de toute arme. Parmi eux, beaucoup d'artillerie. Il eut alors quarante-huit canons et dix mitrailleuses. Sa cavalerie, peu nombreuse, ne se composait que de six cents hussards assez inutiles, la cavalerie ne pouvant pas facilement donner dans une retraite.

« Dès lors la marche sur Laon fut entreprise ; on marchait, on était infatigables ; l'ennemi poursuivait et faisait des efforts incessants pour couper la retraite, ou tout au moins prendre en flanc cette colonne qui allait vite, mais en ordre.

« Les Prussiens, encouragés par la victoire, ont repris une énergie qu'on ne leur a jamais vue. A la faveur des bouquets de bois nombreux dans ces coteaux, ils glissaient quelque fois sur nos flancs, sans être vus, et paraissaient tout-à-coup à notre droite ou à notre gauche. Il fallait alors, sans interrompre la marche, et surtout sans attendre qu'ils se fussent remis en ordre sur la lisière, il fallait, dis-je, les prévenir par une vigoureuse fusillade, en tuer le plus possible et obliger les autres à se cacher encore pour se rejoindre entre eux, reprendre leur course secrète et aller tenter le même coup un peu plus loin.

« Mais ce qui fit le plus de mal aux ennemis furent les dix mitrailleuses qui, traînées en queue de la colonne, attendaient le gros de l'ennemi qui harcelait nos derrières.

« Servies chacune par vingt-cinq hommes, elles attendaient pour tirer que les Prussiens se fussent massés en nombre à huit cents ou mille mètres. Les vingt-cinq hommes les cachaient derrière leurs rangs jusqu'au moment voulu ; puis un coup de clairon se faisait entendre ; les rangs s'ouvraient, un artilleur n'avait qu'à tourner le mécanisme, un bruit se faisait entendre, semblable à un feu de peloton, et des bataillons entiers de Prussiens étaient anéantis.

« Rien n'est plus effrayant que les effets de cette arme, nous disent nos militaires ; ceux qui, affectés à ce service, voyaient à chaque instant tout ce que la mitrailleuse a de terrible, ne pouvaient retenir un nouveau cri d'étonnement chaque fois que, dans quelques secondes, ils voyaient douze ou quinze cents hommes s'affaisser sur eux-mêmes et mourir.

« Une fois ce coup porté, la batterie devait prendre le pas gymnastique, rejoindre la colonne, recharger la mitrailleuse et se préparer à une nouvelle volte-face.

« Pas de repos, pas de relâche : il fallait marcher la nuit, marcher et combattre le jour.

« Il est étonnant, il est à peine croyable que le général Vinoy n'ait pas été entamé par l'ennemi ; rien n'a eu lieu, jamais il ne s'est laissé surprendre ; il a perdu fort peu de ses hommes, quelques uns sont tombés sous la balle ; d'autres, plus nombreux, accablés de lassitude, n'ont pu continuer leur route.

« Les rangs étaient parfaitement gardés, et, en arrivant à Paris, les pertes n'étaient pas appréciables.

« Cette retraite vaut un beau fait d'armes.

« A l'approche de Laon, on apprit que l'artillerie ennemie nous avait devancés et que quarante pièces disposées de chaque côté de notre chemin devaient croiser leur feu sur la colonne.

« Vinoy ne perd pas de temps ; il fait prendre le pas gymnastique à soixante mille hommes, leur fait quitter la route, les jette à travers les terres labourées, où l'artillerie était plus lourde à se mouvoir, et pendant que l'ennemi, silencieux et caché, nous attendait toujours tranquillement, assuré qu'il nous tenait, nous arrivions à Laon du côté opposé, après une course gymnastique de trente-deux kilomètres. »

Nous avons l'intention de faire un article pour démontrer la nécessité, l'impérieuse nécessité de nous préserver, en nous défendant à outrance, des procédés de messieurs les Prussiens; mais nous ne pouvons mieux faire que de donner, à l'appui de notre thèse, les extraits suivants d'une lettre écrite à l'un de nos amis par un des soldats de Reichshoffen actuellement désarmé à Nancy.

Cette lettre porte la date de : Nancy, 9 septembre.

« Mon cher ami,

Depuis trois ou quatre jours seulement, il nous arrive ici quelques journaux, qu'on se dispute en ville. Si vous saviez avec quelle avidité on les dévore! Hélas! depuis un mois, dans quel affreux isolement nous vivons! et depuis un mois quelles lugubres journées.

La première nouvelle qui nous soit parvenue de Paris, c'est l'accusation injuste et cruelle qu'on a portée à la Chambre contre les habitants de la Lorraine. Il s'est signé dans toute la ville des protestations indignées qui ont été entendues à Paris, et qui ont eu pour résultat ici un redoublement de vexations et d'humiliations de la part de l'autorité prussienne.

Mais je vous assure qu'on supporte tout avec courage, et que s'il était possible de trouver ici des armes, on commencerait immédiatement une rude campagne de guérillas.

Il y a quinze jours, on a affiché l'ordre de déposer dans les quarante-huit heures, entre les mains des autorités prussiennes, les fusils, revolvers, épées, cannes à épées, toutes les armes enfin; car nous sommes absolument à Varsovie, mon ami. Le grotesque et l'atroce se coudoient autour de nous; mais, je vous le répète, on supporte tout dans l'espoir d'une prochaine délivrance.

Vous savez qu'il y a ici un gouverneur prussien, von Bonnin, logé au maréchalat, un préfet qui est colonel de lanciers et un commissaire civil. Tout cela nous inonde de proclamations et de menaces qu'ils ne demandent qu'à exécuter.

Depuis un mois chaque habitant loge chaque jour deux ou trois officiers et une dizaine de soldats.

Un jour, il a passé par la ville quarante mille Bavares. On a voulu qu'ils fussent tous logés aux environs de la place Stanislas. — Qu'a-t-on fait? — On les conduisait par troupeau de cent devant une maison dans laquelle ils entraient, s'installaient, buvaient et mangeaient. Et il fallait, et il faut servir encore ces gens-là!

Beaucoup d'habitants avaient quitté Nancy. Leurs maisons ont été ouvertes de force et remplies de soldats qui, ne trouvant personne pour les servir, se servaient eux-mêmes, défonçant les caves, les armoires, etc., etc. Tout cela est rigoureusement vrai.

Dans les villages, c'était bien pis. Ils maltraitaient les habitants et se livraient à mille atrocités.

A Pont-Saint-Vincent, un colonel et ses officiers ont battu, battu, vous entendez bien, la baronne S..., une femme du meilleur monde; ils ont fait leurs ordures dans sa chambre à coucher. A Laxon, près Nancy, ils ont transformé l'église en écurie, ils ont attaché au cou de la Vierge de l'église un collier de têtes de canards. D'autres ont fait leurs ordures derrière l'autel.

Ils ont affiché eux-mêmes la nouvelle de leur victoire de Sedan, en allemand et en français; on a arraché leurs affiches. Leurs hommes ont chanté le soir, devant les cafés de la place, des chansons infâmes. Les nôtres se sont immédiatement assemblés et ont chanté la *Marseillaise*. On a fait venir des troupes qui ont chargé la foule. On a arrêté un négociant nommé Thierry et on l'a condamné à mort. Il n'est pas encore exécuté, et peut-être sa condamnation sera-t-elle commuée en dix années d'emprisonnement dans une forteresse.

Tous les matins on fusille des paysans. Le jour où la proclamation de la République a été connue, la ville a failli être mise à feu et à sang. On a placé à la barbe des Prussiens, sur la place Stanislas une grande affiche portant ces mots : *Vive la République! Mort aux Prussiens!* Vous vous imaginez si tout le monde a crié : « Mort aux Prussiens! » Il y avait environ cinq cents personnes. Immédiatement elles ont été chargées par un bataillon prussien en permanence à l'hôtel-de-ville. Ceux qui n'étaient pas de garde se sont répandus par la ville, le sabre au poing, et il s'en est fallu de peu que cela ne dégénérât en une horrible boucherie. Il y a eu une vingtaine de blessés à coups de baïonnette.

Il faut bien que je vous le dise, et prenez note de ceci, car on l'ignore à Paris. Nous commençons à être très-inquiets de la quantité de troupes qui arrive chaque jour. Vous savez que le chemin de fer fonctionne depuis Haguenau jusqu'à... Il arrive des trains interminables de renforts.

De plus, il est certain que par Sarrebrück il est arrivé avant-hier, 7 courant, un corps de 60,000 Mecklembourgeois pour y remplacer l'armée de Steinmetz, qui se dirige à son tour vers Paris. Il faut dire cela afin qu'on soit prévenu à Paris pour la défense.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

GARIBALDI VIENT EN FRANCE.

Le *Progrès*, de Lyon, publie cette lettre : « Chambéry, 9 septembre, midi.

Garibaldi arrive. Des corps francs, sous la dénomination : *Les chasseurs des Alpes*, s'organisent pour servir sous ses ordres.

Le bureau central des enrôlements est établi à Chambéry (Savoie), par les soins du comité central siégeant à la mairie de cette ville.

On lit dans le *Salut public* :

Le bruit s'est répandu hier soir dans Lyon et dans la banlieue que l'avant-garde d'un corps garibaldien était arrivée, au nombre de plusieurs mille hommes.

On affirmait que Garibaldi serait ce soir dans nos murs.

Il n'y a de vrai, jusqu'à présent, que l'apparition d'un certain nombre de volontaires italiens dont quatre ou cinq ont la chemise rouge traditionnelle. Le reste est en tenue civile. Ils se promènent par groupes dans nos rues, portant le drapeau tricolore aux couleurs de l'Italie, vert, blanc et rouge, et chantant des airs patriotiques italiens. On les acclame avec enthousiasme.

On prétend qu'un détachement plus considérable de francs-tireurs garibaldiens aurait passé par notre gare, se dirigeant vers Dijon, pour coopérer à la défense des communications entre Lyon et Paris.

Quant à Garibaldi lui-même, c'est à Paris qu'il s'est rendu directement, à ce qu'on assure.

On attend pour ce soir à Lyon l'arrivée de son fils Menotti. Mais c'est une rumeur dont nous ne pouvons aucunement garantir le bien-fondé.

D'après une dépêche de Marseille, en date du 12 septembre, on assure que Menotti Garibaldi y est arrivé la nuit dernière, et qu'il doit prendre le commandement des volontaires italiens.

Des bruits de trahison ignoble ont ému mardi la population parisienne.

On disait qu'un mobile ayant tiré la veille un coup de fusil pour se rendre compte de la portée de son arme, la balle n'avait été projetée qu'à quelques mètres seulement du tireur, et que celui-ci s'étant avancé pour la ramasser, s'était aperçu que cette balle était creuse!

Le fait est exact, si ce n'est qu'il s'agit d'un garde national, et non d'un garde mobile.

Les renseignements que nous avons recueillis sur ce fait nous permettent de dire que le

projectile en question, soumis à l'examen de M. le préfet de police, a donné lieu aussitôt à une enquête, de laquelle il résulte que les balles ont été fournies, au nombre de deux cent cinquante seulement, à des gardes nationaux qui voulaient s'exercer, sans danger, à l'école de tir.

Ces cartouches portaient à soixante mètres. Le fabricant, dont il ne nous est pas permis de dire aujourd'hui le nom, a eu mardi matin avec le général Trochu une entrevue sur laquelle il sera publié une note officielle.

Rien ne manquera à la défense de Paris. M. Dorian, le ministre des travaux publics, vient de prescrire l'installation aux Tuileries d'un atelier de réparation d'armes.

Des succursales s'installeront dans tous les quartiers.

Le *Rappel* rapporte qu'à peine installé, le ballon captif de la place Saint-Pierre, à Montmartre, a été l'objet d'une tentative de destruction de la part d'un Prussien. Un individu, au service de Bismark, a tiré sur l'aérostat un coup de pistolet, presque à bout portant. Heureusement la balle a glissé sur le taffetas de l'enveloppe et n'a causé aucun dommage.

Immédiatement saisi par cent mains, le Prussien aurait été mis en pièces par la foule exaspérée, sans l'énergie de gardes nationaux qui l'ont conduit au poste.

On a relâché les condamnés de la haute cour de Blois.

C'est parfait, mais il serait désirable de savoir ce qu'on a fait de Beury et de Guérin.

Il y a quelques jours, sont arrivés à Liège deux trains de l'ambulance bavaoise, venant directement de Munich pour aller chercher des blessés à Sedan. Ces trains comprenaient 75 voitures. Ils étaient accompagnés de médecins, d'infirmiers et de douze sœurs de charité.

L'aménagement de ces voitures, qui sont de simples fourgons à marchandises, a été fait avec une rare intelligence. De chaque côté se trouvent deux lits — paille et couvertures en liane — reposant sur des civières que l'on transporte avec la plus grande facilité. Ces civières se posent dans le wagon sur des ressorts en acier qui empêchent tout cahotement.

Au milieu du wagon est le lit de l'infirmier. Ce lit repose sur un plancher mobile établi de telle façon qu'en le tirant par la portière, l'une des extrémités s'accrochant aux barres de fer du wagon et l'autre touchant le sol, il sert d'escalier pour monter ou descendre les civières.

Dans chaque fourgon il y a une lanterne et une table, sur laquelle se trouvent du linge, de l'eau, du vin, des médicaments, tout ce dont les blessés peuvent avoir besoin. Il est impossible d'imaginer un aménagement plus ingénieux. Les blessés auront pour les soigner, dans chaque voiture, un médecin ou un infirmier et une sœur de charité.

Ces trains sont partis ce matin par la ligne de l'Oarthe avec tout le personnel des ambulances qui les accompagnent; ils retourneront directement en Bavière.

Grâce à cette admirable organisation, des voyages très-longs ne peuvent présenter aucun danger pour les blessés.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, en date du 13 septembre, M. Bodin, conseiller municipal, a été nommé, à Saumur, troisième délégué remplissant les fonctions de maire.

Les débris de divers régiments de cavalerie qui ont pu échapper au désastre de Sedan se réunissent à Saumur pour former de nouveaux régiments.

La loi a droit à notre respect et à notre obéissance, mais à une condition cependant, c'est qu'elle soit juste.

Toutes les fois qu'elle n'est pas revêtue de ce caractère, le droit et le devoir de tout bon

citoyen c'est de tâcher par tous les moyens légaux de la faire redresser. — De là les quelques lignes que nous écrivons et qui ne sont que l'écho des réflexions que nous entendons faire de tous côtés.

La loi du 10 août 1870 appelle sous les drapeaux tous les célibataires ou veufs sans enfants âgés de 25 à 35 ans. Eh bien! est-il juste d'appeler à l'activité des hommes qui ont déjà payé leur dette, qui sont à peu près tous établis, qui ont des intérêts graves à surveiller et à défendre, et de laisser dans leurs foyers, où aucun intérêt sérieux ne les retient, des hommes valides de 18 et 19 ans qui n'ont encore rien donné à la patrie? De l'avis de tout le monde, cela ne s'est jamais vu, même à des époques très-critiques; un retour en arrière ne doit avoir lieu que lorsqu'il n'y a plus de classes à lever. — Rien d'ailleurs ne serait plus conforme aux vrais intérêts du pays; en procédant autrement, la France se suicide elle-même, avant le temps; de pareilles mesures désorganisent ses forces productives et jettent le trouble et le désarroi dans toutes les affaires.

Maintenant, en supposant toutes les classes levées, serait-il juste d'appeler les célibataires et non les hommes mariés?

Est-ce que, par hasard, les citoyens ne seraient plus égaux devant la loi? Comment, on appellerait celui qui est le moins heureux, celui dont la position est entraîné de se faire, celui qui a le moins à défendre, et on laisserait tranquille chez lui celui dont la position est faite et pour qui la vie n'a eu que des sourires? Pourquoi les célibataires seraient-ils donc plutôt de la chair à canon que les autres? Est-ce que, parmi eux il n'y en a pas un grand nombre qui peuvent être sur le point de se marier et qui laisseront aussi après eux des regrets, des inquiétudes et des larmes? Eh bien, moi, je dis que du moment où la loi se trouve en présence d'hommes qui tous ont payé leur dette à la patrie, qui tous, sur la foi de leur libération, ont lancé leur fortune dans les affaires, il n'y a qu'une seule mesure qui soit juste, c'est l'appel en masse, sans exemption ni dispense, et par catégories, c'est-à-dire par rang d'âge.

En dernier lieu, les hommes appelés par un retour en arrière devraient d'abord être affectés au service intérieur; ils devraient donc faire une réserve de la garde mobile qu'on n'incorporerait que s'il y avait lieu; — en un mot la situation la plus favorable devrait toujours être donnée à ceux qui paieraient deux fois.

Nous nous permettons de soumettre ces réflexions au gouvernement républicain, qui porte le mot *égalité* dans les plis de son drapeau, et nous avons la ferme conviction que, mu par un sentiment de justice et obéissant à l'instinct d'une vraie popularité, il s'empressera de réparer une des fautes les plus lourdes du gouvernement déchu; autrement, et nous le craignons fort, il se verrait exposé à de sérieuses difficultés dans l'exécution d'une loi qui, mal accueillie par ceux qu'elle frappe, manquera ainsi complètement son but.

J. SANZAY,

notaire à Brézé.

DÉFENDONS-NOUS.

Dans les circonstances difficiles que nous traversons, on ne saurait trop recommander aux maires et aux gardes nationales une active surveillance sur leur territoire et aux particuliers une prudence et même une défiance excessives.

Le récit du fait suivant le prouve surabondamment :

Lundi 5 courant, vers huit heures du soir, un journalier de la commune de Cornillé (Maine-et-Loire), travaillait dans un champ, la tête baissée sur son sillon. Il entend du bruit, se relève et voit devant lui trois hommes inconnus à mine suspecte, deux autres étaient tout près de là, sur la lisière d'un bois, et semblaient chercher à dissimuler leur figure. Après lui avoir adressé quelques paroles insi-

guifantes, l'un des trois inconnus se jette sur lui, le prend à la gorge, tandis que les deux autres le maintiennent, et lui dit : — Ne cries pas, ou tu es mort. Puis, il ajoute : si tu fais ce que je vais te dire, il ne te sera pas fait de mal, bien au contraire, tu seras bien payé; tu vas nous dire où il y a de l'argent dans le pays, fermes ou châteaux, peu importe, pourvu que ce soit isolé. Tu viendras avec nous et tu nous feras entrer.

— Eh! comment voulez-vous que je vous fasse entrer? s'écrie le malheureux journalier tout affolé.

— C'est bien facile, es-tu marié?

— Oui.

— As-tu une vache?

— Oui.

— Eh bien! rien de plus simple; nous arrivons devant une maison isolée, tu frappes à la porte, et tu dis que tu viens demander un remède pour ta femme qui est malade ou pour ta vache. Ou encore, nous entrons, nous râflons l'argent et nous allons ailleurs. As-tu compris?

— Mais, reprend le pauvre homme, comment voulez-vous que je fasse un pareil métier, on me reconnaîtra, et je serai compromis, poursuivi...

— N'est-ce que cela qui te chagrine? C'est bien facile à éviter, dit le brigand; il fait un signe, et l'un de ses acolytes barbouille le visage du malheureux avec une substance noire qu'on a reconnue depuis être du cirage. Et comme il se débattait et se récriait :

— Tiens, fit le chef, bois un coup, cela te donnera du cœur. Et il lui présentait une bouteille clissée. Le journalier fit semblant de boire, l'autre s'en aperçut.

— Crois-tu donc, dit-il, qu'on veut t'empoisonner; tiens, et à son tour il fit semblant de boire. Le journalier le remarqua, et, convaincu qu'on voulait l'empoisonner, il refusa énergiquement. Alors, on lui entonna de force le liquide contenu dans la bouteille, liquide, a-t-il déclaré, n'ayant aucun mauvais goût, fade, et assez semblable à de l'eau sucrée; puis on l'entraîna dans le bois. Sur ces entrefaites, sa femme qui s'inquiétait de ne pas le voir rentrer, l'appela de toutes ses forces, et le malheureux n'osait répondre.

Toutefois, quand elle ne fut plus qu'à vingt-cinq ou trente pas, il s'écria :

— Appelle du secours, je suis un homme mort!

La femme alors, cria à l'assassin; et quelques hommes courageux, qui se trouvaient par bonheur aux alentours, se jetèrent dans le bois et trouvèrent cet homme dans un état pitoyable; on entendait dans le taillis les agresseurs qui se sauvaient. L'un d'eux eut même le temps de les entrevoir; malheureusement personne n'avait d'armes, on ne connaissait pas leur nombre, on les laissa s'échapper!

On ramena le journalier chez lui; chemin faisant, il fut pris d'une exaspération terrible, d'une sorte de crise de nerfs, causée par le breuvage qu'on lui avait fait prendre et qui dura une partie de la nuit.

— Laissez-moi aller avec eux, cria-t-il, se débattant comme un forcené, il faut que j'aille avec eux, ou ils vont me tuer!

Ce n'est que le lendemain qu'il reprit assez de calme pour répondre à l'enquête judiciaire et raconter les faits tels que nous venons de les résumer. Il a donné le signalement de ses trois agresseurs, qui, paraît-il, ont été vus dans la journée sur d'autres points. Le chef avait une barbe noire; il était vêtu d'une longue lévite grise et portait des sabots de cuir. Les deux autres avaient des blouses dont une à ceinture. On suppose que le breuvage qui lui avait fait perdre la tête était une préparation de strychnine ou de noix vomique. Malheureusement la constatation médicale n'a pu être faite que le lendemain et il a été impossible d'avoir à ce sujet aucune certitude. Cette agression a causé une vive émotion dans le pays; des patrouilles circulent toutes les nuits, et il devrait en être ainsi partout.

On ne peut trop louer le zèle et l'activité des habitants des environs dans cette circonstance.

Commune de Cisy.

Quête pour les blessés. — 304 fr. 95.

MM. Minot Louis, 2 fr. — Rouillard Julien, 35 c. — Taureau Louis, 1 fr. — Rouillard-Bouchet, 2 fr. — Vauvert Louis, 50 c. — Jamin Pierre, 50 c. — Maslon Nicolas, 2 fr. — V. Augereau, 50 c. — V. Thomas, 5 fr. — Riveneau François, 1 fr. — Hublot René, 2 fr. — Galbran, 1 fr. — Aubré Jacques, 1 fr. — Bontemps-Proust, 1 fr. — Bouchet François, 4 fr. — Proust René, 50 c. — Chauvigné Louis, 10 fr. — Chauvigné Jean, 5 fr. — Chauvigné François, 1 fr. — Clée Pierre, 50 c. — Clée Louis, 1 fr. — Boissommé Alexis, 1 fr. — Riolland Jean, 2 fr. — Gendron Pierre, 2 fr. — Guibert-Mestreau, 20 fr. — Guibert Louis, 10 fr. — Proust André, 1 fr. — Cartier, 1 fr.

Langlois Louis, 5 fr. — Chevalier Pierre, 5 fr. — Courjaret, 5 fr. — Dittière, 2 fr. — Jalloux, 3 fr. — Froger Maurice, 50 c. — Moine, 50 c. — Bellemère Georges, 1 fr. — Maurice Jean, 2 fr. — M^{me} V. Lari-

vière, 100 fr. — Chemillié Auguste, 1 fr. Marie Mercier, 1 fr.

Ventura Louis, 1 fr. — Masson Pierre, 2 fr. — Delegeau Pierre, 5 fr. — Mouillon Louis, 50 c. — Audinat Victor, 50 c. — Girault-Beausse, 1 fr. 50 c. — Ballu père, 5 fr. — Ballu-Pain, 5 fr. — Ballu-Beausse, 5 fr.

Langlois Louis, 1 fr. — V. Léger, 50 c. — Boudairou, 1 fr. — Galbrun Antoine, 1 fr. — Maslon-Girard, 2 fr. — Guérin Lucien, 20 fr. — Foucher Jean, 1 fr. — Louis Marié, 50 c. — Clée-Biard, 50 c. — Jamin Etienne, 20 fr. — Louise Fauvel, 1 fr. — Larnach-Garde, 2 fr. — M. le coré, 10 fr. — Delaunay, abbé, 1 fr. — Pineau père, 1 fr. — Félicité Boisbouvier, 1 fr. — Seveanu, 25 c. — Pain René, 1 fr. — Martineau, 1 fr.

Bordier Louis, 1 fr. — Baugé Louis, 1 fr. — Clée père, 1 fr. — Fusil, 40 c. — Razin, 25 c. — Anger Paul, 1 fr. — Lemoine, 30 c. — Bonin Louis, 2 fr. — Forget Isidore, 2 fr.

La commune de Cisy a donné 243 kilogrammes de linge.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le Gouvernement de la défense nationale, Considérant que des réclamations nombreuses et fondées se produisent dans tous les départements contre les exemptions abusives accordées par les conseils de révision dans le recrutement des gardes nationales mobiles; Considérant que toute exemption non-justifiée doit être annulée,

Décrète :

Art. 1^{er}. Un conseil de révision par arrondissement procédera à la révision de toutes les dispenses accordées jusqu'à ce jour aux gardes nationaux mobiles à titre de soutiens de famille. Il se composera du préfet ou de son délégué, d'un membre du conseil général et d'un membre du conseil d'arrondissement désignés par le préfet.

Art. 2. Le conseil désignera pour chaque canton, jusqu'à concurrence de 14 0/0, les jeunes gens qui auront le plus de titres à la dispense.

Art. 3. Les jeunes gens dont le titre de soutiens de famille ne serait pas confirmé devront immédiatement rejoindre leur corps.

Fait à Paris, le 13 septembre 1870.

Peu de renseignements sur les mouvements de l'ennemi. Celle des armées prussiennes qui s'était d'abord le plus avancée ne paraît pas avoir poussé jusqu'ici au delà de Lagny et se trouve par conséquent encore à sept ou huit lieues de Paris. Dans d'autres directions, les envahisseurs se sont montrés à Provins, qu'ils

ont traversé sans combat, autour de Soissons et de La Fère qui leur ont fermé leurs portes et qu'ils devront assiéger.

Général Urich à guerre, Paris.

Situation empirée, bombardement sans trêve, artillerie fondroyante. Je tiendrai jusqu'au bout. Comment pourrai-je passer le Rhin sans pont, sans bateau? Abandonnez cette idée impraticable. Sortie honorable ce matin, mais chère, et sans résultat autre que le respect imposé à l'ennemi.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ANONYME.

16, place Vendôme — Paris.

Opérations de Banque et de Bourse. Emissions. — souscriptions. Négociations de toutes valeurs. Participations aux emprunts publics. Arbitrages permanents pour les porteurs de titres sans revenus. — Renseignements spéciaux à ce sujet. (239)

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

— Tout malade trouve, dans la douce *Revalescière du Barry*, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TRÉXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET CO., 26, place Vendôme, Paris. (450)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE TOUCHAIS FILS.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le neuf septembre mil huit cent soixante-dix, le sieur Touchais fils, peintre et maître d'hôtel à Fontevrault, a été déclaré en état de faillite ouverte.

M. Trouillard, banquier à Saumur, a été nommé juge-commissaire, et M. Poulet, avoué à Saumur, syndic provisoire de ladite faillite.

Le greffier du Tribunal,
(352) Ch. PITON.

A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine.

LA BRASSERIE DE ST-FLORENT,
Près Saumur. (181)

A VENDRE

UNE BONNE PETITE JUMENT DE VOYAGE

Huit ans

S'attelant seule et à deux.

S'adresser, hôtel du Grand-Turc.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UN APPARTEMENT, composé de deux pièces, avec jardin, situé rue des Capucins, maison Jagot

S'adresser au Directeur de l'usine à Gaz de Saumur. (359)

BOULANGERIE A CÉDER
de suite.

S'adresser au bureau du journal. Toutes facilités pour arrangement.

GARDE NATIONALE.

Avis : MM. les gardes nationaux sont informés que la *Chapellerie Luard*, rue Royale, 35, vient de recevoir une grande quantité de *kepis* d'un prix très-modéré. (351)

USINE A GAZ DE SAUMUR.

Le Directeur de l'usine à gaz de Saumur a l'honneur de prévenir le public que le traité passé entre l'administration de l'Usine et la compagnie des Mines de Blanzay, pour la vente du coke provenant de la distillation, prenait fin le 31 décembre prochain, il peut traiter dès aujourd'hui pour la vente du coke en gros à partir du 1^{er} janvier 1871.

Le Directeur de l'Usine à Gaz.
A. FOUCHET.
(358)

POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS DU CHOCOLAT-MENIER IL EST INDISPENSABLE D'EXIGER LES MARQUES DE FABRIQUE avec le véritable nom.

UN ANCIEN MILITAIRE, âgé de 42 ans, très-valide, s'offre pour remplaçant.

S'adresser au bureau du journal.

EAU DENTIFRICE
PERFECTIONNÉE DU DOCTEUR

J.V. BONN

Fournisseur breveté de S. M. l'Impératrice

Ces Produits sont vendus 40 pour cent moins cher que les produits analogues; au point de vue du parfum et des propriétés, ils ne le cèdent en rien aux spécimens les plus renommés, si même ils ne les surpassent.

Chez les Coiffeurs et Parfumeurs, à Paris, Provins, Strasbourg, GROS, DÉTAIL, 44, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

Saumur, imp. de P. GODET.

RENTE ET ACTIONS	BOURSE DU 13 SEPTEMBRE			BOURSE DU 14 SEPTEMBRE		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
au comptant.						
3 pour cent 1862.	54 20	»	»	55	»	80
4 1/2 pour cent 1852.	81 50	»	50	81 50	»	»
Obligations du Trésor.	420	»	1 25	420	»	»
Ville de Paris 1869.	250	»	2 50	250	»	»
Banque de France.	2350	»	20	2340	»	10
Crédit Foncier (estamp.).	940	»	»	938 75	»	1 25
Crédit Foncier colonial.	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole.	»	»	»	»	»	»
Crédit industriel.	53 75	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier (estamp.).	105	»	1 25	102 50	»	2 50
Comptoir d'esc. de Paris.	550	»	»	550	»	»
Orléans (estampillé).	817 50	»	»	817 50	»	»
Nord (actions anciennes).	980	»	»	990	»	10
Est.	316 25	8 75	»	416 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	830	»	20	835	»	5
Midi.	550	»	»	545	»	5
Ouest.	485	»	5	490	»	5
Charentes.	»	»	»	»	»	»
Vendée.	»	»	»	»	»	»
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	»	»	»	»	»	»
Canal de Suez.	235	»	7 50	231 25	»	3 75
Transatlantiques.	130	»	»	125	»	5
Cable transatlantique.	»	»	»	»	»	»
Compagnie immobilière.	»	»	»	45	»	»
Emprunt Italien 5 0/0.	49 25	1 25	»	48 50	»	75
Autrichiens.	690	»	»	685	»	5
Sud-Autrich-Lombards.	380	»	5	385	»	5
Victor-Emmanuel.	»	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	270	»	»	277 50	7 50	»
Est-Hongrois.	»	»	»	»	»	»
Foncier autrichien.	750	»	»	760	»	10
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	300	»	»	297 50	»	»
Orléans.	300	»	»	297 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	291 25	»	»	290	»	»
Ouest.	290	»	»	290	»	»
Midi.	280	»	»	282 50	»	»
Est.	285	»	»	270	»	»